

INSTITUT DES SCIENCES POLITIQUES (ISP)

HISTORIQUE

L'enseignement de la science politique s'inscrit dans une longue tradition au sein de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Les premiers cours remontent à 1920 à l'initiative du Gouverneur du Grand Liban. Ils étaient destinés à former les cadres de la nouvelle administration. En 1944, la Faculté de droit réorganise cet enseignement en établissant l'Institut des sciences politiques. La vocation de l'Institut est de former une élite entreprenante et agissante aussi bien dans le secteur public et privé que dans la société civile.

La formation en sciences politiques recherche l'excellence et la rigueur qui ont toujours fait la réputation de l'USJ et en particulier celle de la Faculté de droit et des sciences politiques. Ses enseignements et ses programmes sont continuellement mis à jour en accord avec l'actualité et suivant les attentes des milieux professionnels.

MISSION

La science politique cherche à comprendre les mécanismes de pouvoir et d'influence et les rouages du « politique ». Il s'agit de l'analyse du fonctionnement des institutions de l'État et des groupes en compétition pour orienter sa conduite, et du décodage des attitudes citoyennes. Les relations entre l'Administration et le citoyen font l'objet d'une étude qui permet notamment d'évaluer des politiques publiques sectorielles. La vie internationale est étudiée à travers l'analyse des politiques étrangères des États, la géopolitique des crises et des conflits, les phénomènes de mondialisation et d'intégration ainsi que le rôle des organisations internationales.

La science politique possède un large éventail de débouchés, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, au niveau national et international. La pluridisciplinarité des diplômés en sciences politiques et leur engagement sont particulièrement appréciés par les employeurs.

Les diplômés de l'ISP intègrent les domaines dans :

- La fonction publique (diplomatie, Administration publique)
- Le monde politique (assistant parlementaire, chargé de mission, chargé de communication)
- Le conseil spécialisé (sécurité, élections, politiques publiques, etc.)
- Le secteur associatif (ONG, associations, syndicats)
- Le journalisme
- Les organisations internationales (ONU, FMI, Banque mondiale, etc.)
- Les ambassades
- L'enseignement et la recherche
- Les entreprises/multinationales.

DIRECTION

Directeur de l'Institut des sciences politiques (ISP)

Sami Nader

sami.nader@usj.edu.lb

Tel : 01 - 421 000 ext 4419

ADMINISTRATION

Coordinatrice administrative des affaires académiques

Michèle Salha Aftimos

michele.salhaaftimos@usj.edu.lb

isp@usj.edu.lb

Tel: 01 - 421 000 ext 4443

CORPS PROFESSORAL

PROFESSEURS

Carine ABOU LAHOUD TATAR, Carole ALSHARABATI, Fadia KIWAN, Pascal MONIN

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

Wissam LAHHAM

CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Karim BITAR, Sami NADER, Wissam SAADÉ

CHARGÉS DE COURS

Charles ABDALLAH, Ziad ABDELSAMAD, Verena (EL) AMIL, Naziha (EL) AMINE, Nicolas BADAOU, Ziyad BAROUD, Elias BOU ASSI, Iskandar BOUSTANY, Rita (EL) CHÉMALY, Dominic CHIKHANI, Karim DAHER, Marc GEARA, Marie GHANTOUS, Robert GHOSN, Rana HABIB, Rabih HADDAD, Hoda HAGE, Khaled HAMADAEH, Fadi HAYEK, Khalil HÉLOU, Amine ISSA, Ibrahim JOUHARI, Yara (EL) KHOURY, Saleh (EL) MACHNOUK, Charbel MAROUN, Youssef MOUWAD, Ali MOURAD, Mahmoud NASSREDDINE, Stéphanie RAAD, Lamia (EL) SAAD, Reina SFEIR, Ahyaf SINNO, Tala SINNO BADREDDINE, Judith (EL) TINI.

DIPLÔMES

Licence en sciences administratives et politiques

Master en sciences politiques - option : politique extérieure et coopération internationale

Master en sciences politiques - option : politique comparée - monde arabe

Master en sciences politiques - option : communication et marketing politique

Master in Human Rights and Democratization

Doctorat en sciences politiques

DÉBOUCHÉS

La fonction publique (diplomatie, administration publique)

- Le monde politique (assistant parlementaire, chargé de mission, chargé de communication)
- Le conseil spécialisé (sécurité, élections, politiques publiques, etc.)
- Le secteur associatif (ONG, associations, syndicats)
- La communication et le marketing politiques (médias, réseaux sociaux, culture, instituts de sondage)
- Le journalisme
- Les organisations internationales (ONU, FMI, Banque mondiale, etc.)
- Les ambassades
- L'enseignement et la recherche.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Licence : \$ 183 dont 60 % en dollars et 40 % en L.L au taux de 36 000 LL

Master 1 : \$ 183 dont 60 % en dollars et 40 % en L.L au taux de 36 000 LL


Master 2 : \$ 102 dont 60 % en dollars et 40 % en L.L au taux de 36 000 LL

Doctorat : \$ 102 \$ dont 60 % en dollars et 40 % en L.L au taux de 36 000 LL

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions et modalités d'inscription au cursus de la Licence en sciences administratives et politiques :

- a- Pour s'inscrire dans le cursus de la Licence en sciences administratives et politiques, l'étudiant doit être titulaire du bac libanais ou de son équivalent et avoir présenté le test d'aptitude en langue française à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et avoir été classé en catégorie A.
- b- Pour s'inscrire dans le cursus de Master en sciences administratives et politiques, l'étudiant doit être titulaire du bac libanais ou de son équivalent et d'une licence en sciences politiques ou en droit. Les étudiants titulaires d'une



licence dans l'une des disciplines des sciences sociales et humaines peuvent également se porter candidats à condition, pour les diplômes non-libanais ou émis par des universités libanaises non reconnues officiellement, d'avoir obtenu l'équivalence auprès du Ministère de l'Éducation nationale.

c- Les conditions d'admission au Doctorat sont stipulées dans les Statuts de l'École doctorale de la Faculté de droit et des sciences politiques.

Le régime des études en licence et master à l'Institut des sciences politiques obéit à l'ECTS. Les études sont organisées en crédits et semestres. L'année universitaire est composée de deux semestres et l'inscription semestrielle s'effectue par nombre de crédits.

Le calendrier de l'année universitaire (vacances, jours fériés, examens) est fixé chaque année par le Conseil de l'Université.

Le régime des crédits signifie que l'étudiant doit réussir aux épreuves prévues pour chaque UE.

L'étudiant est tenu de passer les examens de toutes les UE auxquelles il s'est inscrit.

L'étudiant qui obtient la moyenne à une UE valide les crédits attribués à cette UE. Ces crédits sont définitivement acquis.

La Licence en sciences administratives et politiques est décernée à un étudiant qui a validé les 180 crédits exigés par cette Licence.

Le candidat à une inscription en Licence en sciences administratives et politiques et qui est déjà titulaire d'une licence dans une autre discipline des sciences sociales ou humaines, peut bénéficier d'une équivalence d'une partie de sa formation initiale (allant jusqu'à 90 crédits).

Le candidat à une inscription en Master en sciences administratives et politiques et qui est déjà titulaire d'un master dans une autre discipline des sciences sociales ou humaines, peut bénéficier d'une équivalence d'une partie de sa formation initiale (allant jusqu'à 60 crédits).

Les étudiants en Licence en sciences administratives et politiques et ou en Master en sciences politiques peuvent effectuer un séjour scientifique en mobilité dans le cadre d'une convention d'échange entre l'Institut des sciences politiques et un autre établissement universitaire de sciences administratives et politiques.

